

REPUBLIQUE DE FRANCE

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton Côteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du Lundi au Vendredi  
de 13 h 30 à 17 h 30  
1er Samedi de 9 h à 12 h

Nombre de Membres

en exercice: 15

présents: 13

représentés : 2

votants: 15

## MAIRIE de GREZILLAC

33420

## EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un et le 23 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 15 juin 2021

**PRESENTS** : NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, I.TICHON, G.LESPINGAL, P.LARRIEU, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE A.GREIL - C.HOTIER

**ABSENTS EXCUSES** : JC.DUMONT, C.LABAYE

Secrétaire : Marie-Hélène BOUSQUET

**OBJET** : Demande : Demandes de subvention au département de la Gironde pour le classement et la mise à jour du répertoire des archives communales

**Délibération n° 21.06.23.21**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune souhaite opérer un tri des archives et actualiser le répertoire afférent afin de procéder au recollement des archives.

Considérant que la date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 30 juin 2021,

Considérant le projet suivant :

Objet	Coût € HT	Coût € TTC
Classement des archives et actualisation du registre	2 200,00	2 640,00

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à demander des subventions à hauteur de 75% et d'assurer le financement complémentaire pour le montant correspondant au solde.

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE**

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstention : 0

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : .....*

*Et de l'affichage en mairie le : .....*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
A Grézillac, le 23 juin 2021

Le Maire,

